



Contribution déposée le 05/10/2021

Contribution de la LPO AURA DT RHONE dans le cadre de l'enquête publique pour la création d'une zone d'activités au lieu-dit le Revolay à Saint-Bonnet-de-Mûre

Ce projet de création d'une zone d'activités au lieu-dit le Revolay va impacter les espaces naturels et la biodiversité. Parmi la faune, des milieux sont utilisés par la perdrix grise comme les cultures, le chardonneret élégant niche dans les haies, et l'hirondelle rustique et la Chevêche d'Athéna sont en chasse. Toutes ces espèces font l'objet de conservation. Dans les champs au nord de la zone concernée, l'œdicnème criard y niche et également aux alentours de la zone. Il s'agit d'une espèce protégée en France, inscrite à la Directive oiseaux et cet oiseau fait l'objet d'un plan local de sauvegarde. Les chiroptères (chauve-souris) sont aussi des espèces protégées: pipistrelle commune, pipistrelle de Kuhl qui est en chasse et Noctule de Leisler qui est en transit. Les insectes qui vivent dans les espaces ouverts et haies seront touchés également par le projet, tout comme les reptiles et autres mammifères terrestres.

On note la présence d'un site Natura 2000 situé dans l'aire d'étude éloignée (10 km) : pelouses, milieux aquatiques et alluviaux de l'île de Miribel-Jonage, ZSC. Ce sont des milieux rares composés d'espèces d'intérêt communautaire. C'est un espace naturel qu'il faut impérativement préserver.

Ce projet aura de multiples impacts sur la biodiversité et les milieux naturels. En effet, des espaces verts et plantations seront piétinés. La zone d'étude est recensée en tant que milieu perméable par le SRCE. Le site est en bordure de zone industrielle et résidentielle, à proximité des routes : cela constitue des obstacles importants pour la faune. Nous alertons sur la perte ou réduction d'habitats pour la faune, avec la dégradation des fonctionnalités écologiques et destructions d'individus (destruction de 3800 m² de boisement, 15,4 ha d'espace ouvert, 1722 m linéaires de haies).

Les espaces ouverts concernés par l'activité agricole céréalière, utilisent des insecticides et produits phytosanitaires qui impactent le milieu naturel. Des espèces envahissantes (ambrosie à feuilles d'armoïse, solidage géant, robinier faux-acacia et vergerette annuelle) sont susceptibles de se développer facilement à cause des travaux, ce qui impacte la faune locale.

Des nuisances sonores et une pollution de l'air assez élevée peut être relevée du fait d'une circulation dense de poids lourds. La masse d'eau "couloirs de l'Est Lyonnais" est en état médiocre et vulnérable à la pollution superficielle, ce qui rend ce site perméable.

Au vu de la destruction de quasiment 4000m² de boisement, 15,4 ha d'espaces ouverts et 1722 m de haies, les mesures d'évitement et de réduction semblent alors insuffisantes, et ce projet de création de zone d'activités va fortement impacter la faune et la flore locales. Il est indispensable de maintenir une continuité écologique pour le déplacement des espèces avec des corridors (haies, bosquets, plantes locales) et il est nécessaire d'aménager les espaces verts selon des principes de gestion différenciée (adaptée aux caractéristiques du milieu), favorables à la biodiversité et constitués d'essences locales.

Pour la LPO AuRA DT Rhône